



## Succession frais d obsequ

Par **Lolotte17340**, le **06/02/2018 à 19:58**

Bonjour, mes parents étaient mariés sans contrat, avec un compte joint commun propriétaire en commun d'une maison qu'ils habitaient, propriétaire en commun d'une voiture.

Mon père est décédé il y a bientôt un an

Suite à une attente trop prolongée au funérarium j'ai dû payer les frais d'obsèques.

Je demande à ma mère de me rembourser ces frais vu qu'il y avait de l'argent sur le compte joint mais elle refuse.

Ma mère ne veut pas me rembourser, le notaire dit qu'il ne peut rien y faire car le compte appartient maintenant à ma mère, que puis-je faire? Ma mère veut mon accord pour enlever le nom de mon père sur la carte grise de la voiture pour la vendre, puis m'y opposer? Et pour finir, les biens mobiliers de la maison, que ma mère a décidé de continuer d'habiter ont tous été changés, les anciens vendus sur internet, aurait-elle dû me prévenir, prévenir le notaire?

Merci à vous pour toute réponse,

Par **Visiteur**, le **06/02/2018 à 20:37**

Bonjour

Vous ne dites rien des dispositions successorales en cas de mort, prises éventuellement par vos parents...

De toute manière c'est bien l'épouse la première concernée et la succession. Dans la mesure où un descendant règle ces frais, les banques ont l'obligation de lui rembourser les sommes avancées pour payer les obsèques, dans la limite de 5000 €, ceci n'ayant pas été fait, remettez-la au notaire pour qu'il vous rembourse sur les actifs (1500€).

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/reglement-obsèques-dans-succession-12901.htm>

Par **Lolotte17340**, le **07/02/2018 à 07:25**

Bonjour, merci de votre réponse, aucune disposition prise par mes parents, je suis perdu, le notaire dit qu'il ne peut rien faire car le contrat est maintenant à ma mère, si elle ne vend pas la maison, que c'est à elle de voir si elle veut me rembourser et elle ne le souhaite pas